



Conseil économique et social

Distr. générale
14 janvier 2003
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Quarante-septième session

3-14 mars 2003

Point 3 c) i) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : i) participation et accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin

Déclaration présentée par la Women's National Commission, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* * *

La Women's National Commission (Commission nationale des femmes) est, au Royaume-Uni, l'organe consultatif indépendant auprès du Gouvernement pour les questions relatives aux femmes. La Commission compte plus de 230 organisations partenaires – ONG de femmes, syndicats, partis politiques, groupes religieux et sections féminines d'autres ONG – qui représentent plusieurs millions de femmes de tout le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Elle compte également parmi ses membres d'autres organisations internationales de femmes à travers le monde, avec lesquelles elles collaborent.

* E/CN.6/2003/1.



1. Depuis les débuts de l'humanité, nous connaissons les techniques de création, traitement et de diffusion de l'information et, par conséquent, du savoir et du pouvoir, mais l'accès à l'information et l'autonomie qui en découle, ont toujours été inégalement partagés et cette inégalité possède habituellement une dimension sexospécifique.

2. Lors des trois conférences mondiales consacrées aux femmes – Nairobi, 1985; Beijing, 1995; New York, 2000 – les femmes et les médias est un thème qui, chaque fois, a été abordé. Avec l'apparition des nouveaux médias et des nouvelles formes de technologie de la communication, l'Assemblée générale a appelé à organiser un Sommet mondial sur la société de l'information, qui se tiendra à Genève, en décembre 2003. Les discussions et résultats de la présente session de la Commission de la condition féminine constitueront donc une contribution à ce sommet mondial. Les réunions du groupe d'experts, la Conférence de 2002 sur le savoir-faire et la table ronde des ONG de cette même année ont non seulement mis en relief les problèmes que connaissent encore les femmes dans ce domaine, mais également donné une description positive et intéressante de l'évolution qu'ont connue les femmes depuis 2000, en particulier en Afrique.

3. Il est par conséquent essentiel de veiller à ce que nos délibérations et les déclarations que nous approuverons soient prises en compte dans tous les aspects qu'abordera le Sommet mondial, et non à l'occasion du débat principal ou, après coup, dans le document final. À cet effet, celles et ceux d'entre nous qui représentons la société civile, devons retourner dans nos États-nations et nos régions et veiller à ce qu'à tous les niveaux, ce sur quoi nous nous sommes mis d'accord soit étudié et reconnu, et qu'au niveau des Nations Unies, la Division de la promotion de la femme assure sa fonction d'intégration de la dimension sexospécifique dans les travaux du Sommet mondial.

4. En dépit des progrès considérables réalisés ces dernières années, l'accès aux TIC et, notamment, au téléphone, au téléphone mobile, à Internet et aux réseaux de télédiffusion reste inégalement réparti. Ainsi, par exemple, on trouve respectivement au Brésil, en Italie, en République de Corée et au Luxembourg plus de télévisions, de postes téléphoniques fixes, de téléphones mobiles et de connexions que l'on en compte dans l'ensemble de l'Afrique. Pourtant, la population de ce continent et les besoins de ses habitants dépassent largement ceux de ces autres pays. Ces disparités sont connues sous le vocable de « fossé numérique ». Il importe que nous sachions de quelle manière ce fossé touche spécifiquement les femmes et que, lorsque nous remportons des succès, ces derniers soient évalués et analysés et que la bonne pratique qui les a permis soit diffusée.

5. Aspects positifs des technologies de l'information et de la communication pour les femmes :

- Ces technologies sont vitales pour la création de l'économie mondiale fondée sur le savoir qui commence à voir le jour et elles peuvent jouer un rôle important dans l'accélération de la croissance, la promotion du développement durable et l'élimination de la pauvreté dans les pays en développement et les pays en transition, en facilitant leur intégration effective dans l'économie mondiale;
- Elles offrent de vastes possibilités en matière d'émancipation des femmes et de promotion de l'égalité entre les sexes;

- Les moyens – économiques – d’existence des femmes peuvent se trouver augmentés, grâce à un meilleur accès aux marchés locaux et internationaux pour les productrices et commerçantes, et plus généralement, à l’emploi, à l’éducation et la formation, et aux possibilités de créer une entreprise;
- Elles permettent une plus grande flexibilité dans les conditions d’emploi;
- Un meilleur accès à la santé, à l’alimentation, à l’éducation et aux autres possibilités de développement humain telles que la participation politique;
- Grâce à la création de réseaux, les femmes ont largement tiré profit de l’instrument efficace que représentent les TIC pour la promotion de l’égalité entre les sexes du point de vue de l’autonomie;
- L’accès aux services de conseil, notamment en situation de violence, et le partage des informations.

6. Aspects négatifs :

- Le cumul des relations sociales fondées sur le sexe, de la discrimination à l’égard des femmes et des politiques des TIC qui ne tiennent pas compte du sexe remettent en cause l’accès des femmes aux possibilités qu’offre la société de l’information et de la connaissance naissante et réduisent la possibilité pour que ces technologies constituent un outil efficace de promotion de l’égalité entre les sexes;
- La pauvreté, le manque d’accès et de possibilités, l’analphabétisme, y compris en informatique, et les barrières du langage empêchent les femmes de tirer profit de nombreux aspects des médias;
- Les images négatives des femmes et des enfants et les portraits stéréotypés continuent à exister;
- La pornographie constitue un problème grave;
- Bien que l’on rencontre un plus grand nombre de femmes dans les médias et que celles-ci aient commencé à se hisser aux postes supérieurs, les hommes continuent à dominer, notamment dans le secteur de la presse écrite et de la radiotélédiffusion, ils sont mieux rémunérés et ont plus d’influence sur le contenu que les femmes.

7. La situation au Royaume-Uni :

- Au Royaume-Uni, on rencontre de plus en plus de femmes travaillant dans les médias et, ces dernières années, elles se sont hissées à des postes supérieurs dans les journaux, les magazines et la radiotélévision. Toutefois, les hommes continuent à dominer et, à âge égal, les femmes ont tendance à gagner moins que ces derniers;
- Dans le domaine des nouvelles technologies, une récente enquête a montré que 52 % des hommes interrogés utilisaient Internet, contre 39 % pour les femmes. On constate cependant d’importantes différences d’un groupe de femmes à un autre. La classe sociale joue un rôle énorme, tout comme l’âge. Toutefois, les choses vont en s’améliorant, puisqu’un récent sondage a montré que le nombre d’enfants de 7 à 16 ans utilisant Internet, était quasi égal chez les garçons et chez les filles;

- Le Gouvernement du Royaume-Uni a pris, apparemment avec succès, un grand nombre d'initiatives pour que les femmes utilisant les nouvelles technologies soient plus nombreuses;
- Bonnes pratiques : Les gouvernements font l'objet de plus en plus de pressions en vue de l'expérimentation des nouvelles technologies pour renforcer la participation démocratique. Récemment, au Royaume-Uni, le Groupe parlementaire sur la violence domestique, qui réunit des représentants de tous les partis a, en collaboration avec la Hansard Society et Women's Aid, lancé, un projet intitulé « Womenspeak » (Paroles de femmes). Il s'agit d'un projet interactif novateur, en ligne, où les victimes de violences domestiques peuvent se parler et s'adresser également à des membres du Parlement. Le but était d'atteindre celles qui ont le moins de chances de s'engager dans le processus démocratique. Pour la plupart de ces femmes, il aurait été quasiment impossible de profiter d'autres méthodes de participation démocratique plus traditionnelles. Ce projet a abouti à des changements dans la législation et la politique menée par le Gouvernement.

8. Pour suite à donner lors de la session de 2003 de la Commission de la condition de la femme :

- Un échange de vues sur les obstacles aux progrès et les exemples de bonne pratique en vue de l'émancipation des femmes dans la société de l'information du XXIe siècle;
- La prise en compte de nos délibérations lors du Sommet mondial sur la société de l'information de Genève, en 2003.
